

## Classe de 3<sup>ème</sup> « Prépa-métiers »

### Objectifs de la classe et contenu des enseignements

« Au cours de la dernière année de scolarité au collège, les élèves volontaires peuvent suivre une classe intitulée troisième "prépa-métiers". Cette classe vise à préparer l'orientation des élèves, en particulier vers la voie professionnelle et l'apprentissage, et leur permet de poursuivre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture mentionné à l'article L. 122-1-1. Elle permet de renforcer la découverte des métiers, notamment par des périodes d'immersion en milieu professionnel, et prépare à l'apprentissage, notamment par des périodes d'immersion dans des centres de formation d'apprentis, des sections d'apprentissage ou des unités de formation par apprentissage ».

(Article L337-3-1 du code de l'éducation modifié par LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 14)

« Art. D.337-174. – « Le contenu des enseignements est défini conformément aux dispositions de l'article D.332-4, et aux programmes d'enseignement du cycle 4 ».

« La formation comporte des enseignements communs et complémentaires, des séquences d'observation et des stages en milieu professionnel, conformément aux dispositions des articles D.331-1 et suivants, et des périodes d'immersion dans des lycées, dans des centres de formation d'apprentis ou dans des unités de formation par apprentissage ».

« Le volume horaire des enseignements communs et complémentaires, ainsi que la durée des stages et les périodes d'immersion sont fixés par arrêté du ministre chargé de l'éducation ».

(Article D.337-174 du code de l'éducation modifié par le Décret n° 2019-176 du 7 mars 2019)

### Profil des élèves concernés

« A l'issue de la classe de quatrième, **tout élève poursuivant sa scolarité en classe de troisième** peut demander son admission en classe de troisième "prépa-métiers" ».

« La demande d'admission dans la classe de troisième "prépa-métiers" est formulée par l'élève et ses représentants légaux. Cette demande est présentée au chef d'établissement d'origine qui émet un avis après consultation de l'équipe éducative ».

« Une commission placée sous l'autorité du recteur d'académie examine les candidatures d'élèves sur la base du dossier constitué par le chef d'établissement et, le cas échéant, propose leur affectation dans une classe de troisième "prépa-métiers" ».

(Article D.337-173 du code de l'éducation modifié par le Décret n° 2019-176 du 7 mars 2019)

### ➤ **Des élèves et des familles informés et conseillés**

Les élèves et leurs familles doivent être informés au cours du cycle 4 sur les objectifs et finalités des classes de 3<sup>ème</sup> « prépa-métiers ».

Les candidatures sont systématiquement étudiées dans le cadre du conseil de classe de 2<sup>ème</sup> trimestre en classe de 4<sup>ème</sup> et donnent lieu systématiquement à un entretien individuel d'information et de conseil avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

## Procédure d'admission en 3<sup>ème</sup> « prépa-métiers »

☞ Le dossier d'admission en classe de 3<sup>ème</sup> « prépa-métiers » est téléchargeable sur le site de la direction des services départementaux de l'Education nationale.



**Ce dossier ne concerne que les poursuites d'études dans l'enseignement public et agricole**

 Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Saône-et-Loire	
<b>RENTREE SCOLAIRE 2023</b> <b>Dossier de candidature en classe de</b> <b>3<sup>ème</sup> « prépa-métiers »</b> <b>3<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole</b>	
Etablissement d'origine : .....	
NOM :	PRENOM :
Date de naissance :	Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Classe :	LV1 : LV2 :
Nom et adresse du représentant légal :	
<input type="checkbox"/> domicile :	<input type="checkbox"/> travail :
<b>DEMANDE de la FAMILLE :</b> (indiquer uniquement les vœux pour des établissements publics)	
<input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> « prépa-métiers » <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> de l'enseignement agricole	<input type="checkbox"/> Admis <input type="checkbox"/> Liste sup. n° <input type="checkbox"/> Refusé
<b>1<sup>er</sup> VCEU</b> Etablissement : ..... Régime : Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/>	SIGNATURE :
<input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> « prépa-métiers » <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> de l'enseignement agricole	<input type="checkbox"/> Admis <input type="checkbox"/> Liste sup. n° <input type="checkbox"/> Refusé
<b>2<sup>ème</sup> VCEU</b> Etablissement : ..... Régime : Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/>	SIGNATURE :
<small>Cette grille servira au pilotage de la commission d'admission.</small>	
<b>MOTIVATION de l'ELEVE (ci-dessous ou sur document libre) :</b> ..... ..... .....	
A : ..... le : ..... Signature du représentant légal : .....	

La liste informatique des candidats (format EXCEL) et les dossiers de demande d'admission (format PDF) seront transmis **pour le 16 mai 2023 uniquement par voie électronique** à l'adresse :

[de71.affectation@ac-dijon.fr](mailto:de71.affectation@ac-dijon.fr)

Les dossiers seront complétés des bulletins et le cas échéant par les fiches d'évaluation de mini-stages.

Si la demande concerne une 3<sup>ème</sup> « prépa-métiers » **hors du département**, le dossier devra parvenir à la **DSDEN concernée** au plus tard le 16 mai.

### CALENDRIER

- Transmission des dossiers de 3<sup>ème</sup> « prépa-métiers » et de la liste informatique des candidats à la direction des services départementaux de l'Education nationale (DE) :  
**pour le 16 mai 2023.**
- Commission d'admission en 3<sup>ème</sup> « prépa-métiers » : **30 mai 2023.**

## Capacités d'accueil rentrée 2023

### Classe de 3<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole

3 <sup>ème</sup> agricole	établissement	LV2 proposée	internat	champs professionnel	capacité
Réseau de Mâcon	Lycée agricole Lucie Aubrac Mâcon-Davayé		oui	Découverte des métiers de la vigne et du vin, de la commercialisation, de la transformation alimentaire et de l'agro-équipement	19

**NB : les familles sollicitant une affectation au lycée de Davayé devront prendre rendez-vous au 03.85.33.56.00 pour un entretien avec le Monsieur le Directeur de l'établissement.**

### Classe de 3<sup>ème</sup> « prépa-métiers »

Réseau	établissement	LV2 proposées	internat	champs professionnels	capacité
Autun Montceau les Mines Le Creusot	Lycée Bonaparte Autun	espagnol	oui	- industrie - bois - tapisserie d'ameublement	15
	Lycée Claudie Haigneré Blanzay	espagnol allemand	oui	- tertiaire - services - industrie	48
	Lycée Léon Blum Le Creusot	espagnol allemand italien	non	- tertiaire - services - industrie	24
Chalon sur Saône	Lycée Jeannette Guyot Chalon sur Saône	espagnol	non	- bâtiment - industrie - tertiaire	24
	Lycée Népce Balleure Chalon sur Saône	espagnol	non	- industrie	24
Louhans Tournus	Lycée Henri Vincenot Louhans	espagnol allemand	oui	- industrie - hôtellerie alimentation - tertiaire services	24
Charolles	Lycée Louis Astier Paray le Monial	espagnol	oui	- bâtiment - industrie - aéronautique - aviation générale - maintenance des véhicules particuliers	24
Mâcon	Lycée René Cassin Mâcon	espagnol	oui	- métiers du bâtiment - industrie - maintenance des matériels et véhicules particuliers	24
	Lycée Alexandre Dumaine Mâcon	espagnol	oui	- tertiaire services - hôtellerie restauration	24

**A noter :**

➤ l'élève peut émettre deux vœux